

**Joint à et faisant partie intégrante de la Police n°**

**Avenant n°**

**Modification de l'exclusion pour le Traitement des Données VC1128**

Assuré désigné:

Date de prise d'effet:

Il est entendu et convenu par la présente que l'alinéa 21 de la clause **V. EXCLUSIONS F. Exclusions applicables à toutes les garanties d'assurance** est supprimé dans son intégralité et remplacé par ce qui suit :

21. à l'égard des garanties d'assurance I.A., I.D., I.E., I.F., I.G. et I. H., visant, découlant ou résultant des services de traitement de données de l'**assuré**, y compris, sans s'y limiter :
- (a) la conversion des données de source matérielle en supports à des fins de traitement sur le système électronique de traitement des données de l'**assuré**;
  - (b) le traitement des données par l'**assuré** sur son système électronique de traitement des données; ou
  - (c) la conception ou la formulation d'un programme ou d'un système de traitement électronique des données.

**Toutes les autres conditions du contrat demeurent inchangées.**

---

Représentant agréé de l'Assureur  
Beazley Canada Limitée

---

Date